



RPI Fulleren-Mertzen-Strueth- St Ulrich

Compte rendu du conseil d'école du RPI de Fulleren/Mertzen/Strueth/St-Ulrich du 04 novembre 2016

Le conseil débute à 20h00.

- Présents :
- Messieurs le Président du SIS et Maire de St-Ulrich, le vice-président du SIS, les Maires de Strueth et Fulleren ainsi que les délégués des communes
 - Mesdames Bilger, Fehr, Gaillard, Hauptmann, Philipp, Rabotot (représentants des parents)
 - Mesdames Gallard, Ott et Wiest (enseignantes)
 - Messieurs Klein et Schiffli (enseignants)
 - Excusés : Madame l'Inspectrice de la circonscription d'Altkirch, monsieur le Maire de Mertzen, mesdames Basilio, De Abreu et Schwartzentruber.

1) Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 17 juin 2016

Le compte-rendu est approuvé par le conseil d'école à l'unanimité.

2) Le conseil d'école : composition, compétence et organisation interne

a) Résultats des élections des parents d'élèves au conseil d'école :

Il y eu 67 votants sur 133 électeurs soit 50 % de participation. Comme une seule liste était présente, tous les membres de la liste (4 titulaires et 2 suppléants) ont été élus.

b) Composition :

Le directeur fait le listing réglementaire de tous les membres du conseil d'école.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur d'école, président ;
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ; dans le cas d'un R.P.I., les collectivités intéressées désignent leurs représentants au conseil d'école ;
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, les instituteurs complétant un service à mi-temps ou une décharge de service ; un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'Education. Ces représentants constituent au sein du conseil d'école le comité des parents ;
- l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

- les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnés précédemment ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmières scolaires, les assistantes sociales et les agents spécialisés des écoles maternelles. En outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;
- le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et de culture régionales, les personnes chargées d'activités complémentaires et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Dans le cadre de la réglementation, le directeur avait demandé aux Maires de désigner 2 de leurs représentants qui seront membres de droit au conseil d'école. Il s'agit de M. Murer (Maire de St-Ulrich et président du SIS) et de M. Fehr (adjoint au Maire de Mertzen et vice-président du SIS). Néanmoins afin de ne pas exclure les autres représentants des municipalités, le directeur propose au conseil d'école d'inviter systématiquement les maires et les représentants des communes qui ne seraient pas désignés. Cependant, ceux-ci ne jouiront pas du droit de vote.

c) Les attributions du conseil d'école :

Le directeur d'école rappelle et répertorie les différentes attributions du conseil d'école grâce à un document écrit projeté à tous les membres présents du conseil d'école.

d) Le fonctionnement :

Le conseil d'école est élu pour un an et se réunit de manière ordinaire une fois par trimestre. Il peut également se réunir de manière extraordinaire à la demande du directeur, du Maire ou de la moitié de ses membres. Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont faites par les membres du conseil d'école notamment les représentants des Maires et les parents élus. Un compte-rendu sera systématiquement rédigé et adressé à tous les membres du conseil d'école ainsi qu'à l'ensemble des parents d'élèves.

3) Présentation des nouveaux statuts du SIS

M. le président du SIS présente les nouveaux statuts du SIS. Une lecture de l'ensemble des articles est faite.

Ceux-ci ont pour objectif de répondre à une répartition équitable des charges des 2 écoles (Strueth et Fulleren) sur les 4 communes.

Des délibérations sont en cours dans les différents conseils municipaux pour une approbation complète des nouveaux statuts.

En cas d'une mise en place d'une RPI élargi avec d'autres communes, une nouvelle révision des statuts sera bien sûr organisée.

4) Risque attentat : mesures de mise en sécurité des écoles

Les éléments relatifs au PPMS et aux mesures de sécurité liées aux attentats ont été expliqués à l'équipe pédagogique ainsi qu'aux ATSEM.

Trois exercices seront organisés au cours de l'année, dont l'un ayant pour thème un attentat-intrusion. Ce dernier a été organisé le mercredi 5 octobre avec un objectif de confinement.

Les réunions de rentrée des enseignants ont permis d'exposer les mesures de sécurité prises, rappeler les comportements lors des entrées et sorties et, éventuellement, solliciter leur aide pour la sensibilisation et la mise en œuvre de ces règles.

Le numéro de téléphone portable du directeur a été identifié afin de pouvoir lancer une alerte par SMS. Un test aurait du être réalisé au moment de la prérentrée. Comme aucune connexion au réseau mobile n'est possible dans l'école de Fulleren, ce test n'a pas pu être appliqué.

Après avoir mis à jour le PPMS et réalisé le premier exercice, les éventuels travaux de sécurisation nécessaires et prioritaires ont été identifiés. En effet, une première réunion s'est déroulée le 30 septembre à l'école de Fulleren en présence du Maire, du président du SIS, de la directrice et de l'animatrice des Larguotins, des enseignants de l'école. Une deuxième réunion a été organisée le 13 octobre pour le site de Strueth en présence du Maire, du président du SIS et des enseignantes de l'école.

Les travaux suivants sont prévus :

- Pour Fulleren : mise en place de boutons moletés aux portes de l'école et de la salle communale, remplacement de la sonnerie d'entrée audible dans les 2 classes et la salle communale, réflexion encore en cours pour la mise en place de clés/ ou de nouvelles serrures dans la salle de M. Klein.
- Pour Strueth : mise en place d'un bouton moleté sur la porte d'entrée, de clés pour les portes intérieures.

En ce qui concerne, le signal d'alarme intrusion, des cornes de brumes ont été achetées pour chaque salle de classe.

Un référent gendarmerie a été désigné pour les écoles du secteur de Seppois.

Le directeur présente ensuite le PPMS qui a été mis à jour et envoyé à la DDSEN avec une copie faite aux pompiers.

5) Projet d'école

Monsieur le Directeur présente le bilan du projet d'école et en précise les objectifs.

- **Objectif n°1 : les TUIC au service des apprentissages**

Développement de l'utilisation des TUIC (acquisition de logiciels informatiques, finalisation de différents projets sous forme numérique, ...) et échanges de pratiques entre enseignants afin de faire progresser les élèves au B2i (progression, organisation de projets intégrant les TUIC) et de faire évoluer la pédagogie des classes.

- **Objectif n°2 : développer l'enrichissement culturel de l'élève**

Introduction d'une trace de pratique culturelle (cahier ou autre) qui suivra l'élève durant sa scolarité.

Découverte des différentes formes d'expressions culturelles (visite de musées, d'expositions, opération « école et cinéma », visualisation de spectacles).

Mise en place de projets notamment grâce à des partenariats avec des artistes : spectacles des élèves, expositions, ..sorties, classes de découverte,...).

Ouverture culturelle en langue allemande : participation au festival Augenblick, assister à des spectacles pour enfants en langue allemande ou en dialecte, visites de musées et d'exposition à Bâle (Tinguely, Kunstmuseum, musée du papier etc...).

- **Objectif n°3 : favoriser la démarche expérimentale**

Organisation de défis en sciences (avec d'autres classes de même niveau) ou en mathématiques (notamment pour la liaison CM-6^{ème} : épreuves Maths sans Frontière, Calcul@tice, etc...).

6) Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)

Monsieur le Directeur présente le PEAC. Il s'agit de créer un parcours culturel tout au long de la scolarité de l'élève.

L'objectif est d'avoir une expérience riche et variée tout au long du parcours scolaire et de rencontrer l'ensemble des domaines artistiques. L'ouverture culturelle se fera au travers des partenariats avec des artistes et des visites, de l'Histoire de l'Art et des productions des élèves.

7) Parcours citoyen

Il est issu de la grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République après les attentats de janvier 2015. Il prend en compte le nouvel enseignement d'éducation morale et civique. Il s'agit de concevoir un parcours de l'élève dont l'objectif est de faire comprendre la notion de citoyenneté et de lui donner l'envie de l'exercer pleinement. Il s'agit donc de mettre en œuvre une véritable action de longue durée qui s'inscrit dans le projet global de formation.

Le directeur présente au conseil d'école le parcours citoyen prévu dans notre RPI.

8) Informations sur les actions spécifiques de l'école

- a) La semaine du goût :
 - Pressage du jus de pomme par les arboriculteurs de la Porte d'Alsace (6 novembre) pour les classes de Fulleren
 - Visite des CE1-CE2 à la pizzeria Cap Vers de Dannemarie (29 septembre)
 - Visite et activités au Moulin de Courtelevant (7 octobre) pour les classes de Fulleren
 - Visite au Parc de Wesserling sur la thématique « Voyage à travers le monde » pour les classes de Strueth (13 novembre).
- b) Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu le mardi 8 novembre après-midi à la Chapelle de Fulleren en présence des 2 classes de Fulleren, des élus des 4 communes, des aînés et du « Souvenir Français ».
- c) Participation des classes de Strueth à un spectacle au foyer de la culture de Dannemarie (mardi 29 novembre).
- d) Le spectacle de Noël : Il porte sur le thème de l'Afrique et se déroulera le jeudi 15 décembre.
- e) Rencontre badminton en élémentaire (mercredi 25 janvier).
- f) Participation des classes de Strueth à un spectacle au Granit de Belfort (13 janvier).
- g) Le festival Augenblick : les classes de Fulleren iront voir le film « Heidi » en langue allemande au cinéma d'Altkirch (18 novembre).
- h) Participation au festival du Court Métrage « Le Jour le plus court » (vendredi 16 décembre).

9) Le mot des Maires

- Monsieur le Maire de Saint-Ulrich :

Les travaux d'assainissement et de voirie continuent.

Les travaux liés à la construction de la station d'épuration de Saint-Ulrich vont bientôt débiter.

- Monsieur le Maire de Mertzzen :

Les travaux d'assainissement et de voirie continuent

- Monsieur le Maire de Fulleren :

Soucis avec les entreprises dans les travaux d'assainissement et de voirie de la commune. La salle communale est climatisée depuis cet été.

- Monsieur le Maire de Strueth :

Des travaux au niveau du bâtiment Mairie auront lieu jusqu'en février. Ceux-ci auront des conséquences sur le bus scolaire en raison de l'échafaudage. En effet, le bus ne fera plus de manœuvres sur le parking devant la salle des pompiers mais plus loin dans la rue Principale.

10) Points divers :

- Il y a une nouvelle AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) dans l'école : il s'agit de Corine Maire.
- Un nouveau livret scolaire est mise en place en cette rentrée scolaire. Celui-ci couvrira la scolarité du CP à la 3^{ème}. Dorénavant, les bulletins scolaires seront semestriels.
- Effectifs prévisibles à la rentrée prochaine : PS : 9 ; MS : 13 ; GS : 13 ; CP : 9 ; CE1 : 13 ; CE2 : 13 ; CM1 : 8 ; CM2 : 6.
- 8 tablettes tactiles ont été achetées par le SIS pour l'école maternelle de Strueth.
- Lydie Wiest (mandataire de la coopérative scolaire) présente le bilan de l'OCCE et explique les différentes recettes et dépenses. La fête de l'école de juin 2016 a permis un bénéfice de 1566 euros. Une vente de chocolat aura lieu pour la coopérative scolaire de l'école.
- Des retards d'élèves sont signalés sur Fulleren notamment le lundi matin ce qui oblige les enseignants à laisser leur classe pour ouvrir le portail fermé à clés (dans le cadre du plan « attentat »). Il convient aux parents de transporter les élèves à l'heure à l'école.
- M. le Directeur informe le conseil d'école d'un message de Mme Albiet (accompagnatrice du bus). En effet, celle-ci souligne l'ambiance paisible dans le bus depuis la rentrée scolaire.

Le conseil se termine à 22h15, Monsieur le Directeur remercie les membres présents.

Le 2^{ème} conseil d'école est fixé au 3 mars 2017, à 20h00.

Le directeur de l'école

M. SCHIFFLI

La secrétaire de séance

Mme GAILLARD

